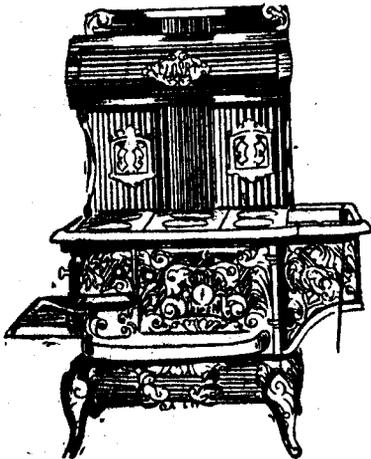




Rédaction : S'adresser au Directeur à l'Archevêché de Saint-Boniface.
Administration : West Canada Publ. Co., 619, Ave McDermot, Winnipeg.
Imprimé à l'Imprimerie "Le Manitoba", Saint-Boniface, Man.

Vous voulez un poele sur lequel vous pouvez compter

C'est pourquoi nous vous recommandons **Le "KITCHEN QUEEN"**



Assurément, la demande rapidement croissante de cette grande sorte de poêle est la meilleure garantie que nous puissions vous offrir pour l'absolue satisfaction qu'elle donne partout. Le "Kitchen Queen" est fabriqué par la plus grande fonderie de poêles au Canada—spécialement pour la maison Eaton—et en quantité énorme. Nous avons réussi à faire de cette fonderie la plus grande entreprise pécuniaire possible en fait de poêles.

Cette popularité croissante repose sur la construction unique du tuyau, la force des grilles, le large et commode four, le fait que seuls sont employés des matériaux de première qualité et la très

jolie, quoique non très dispendieuse ornementation.

Le "Kitchen Queen" cuit parfaitement par une disposition faisant venir la chaleur du fourneau pour entourer le four deux fois avant qu'elle pénètre dans le tuyau—donnant ainsi ce que les cuisiniers appellent une chaleur circulaire, la base même de toute cuisson réussie. Il est aussi un grand facteur dans l'économie du combustible.

La boîte à feu est faite d'après le dernier modèle à double grille permettant de faire sans difficulté le changement du charbon au bois.

Ce poêle est construit de manière à durer toute une vie d'homme. C'est certainement un poêle que vous n'abandonnerez pas lorsque vous en aurez expérimenté la valeur.

Une forme No 9, à six endroits pour cuisson et possède 2 pieds x 11½ pouces d'ouverture, prenant une très considérable fournée de pâtisserie ou de viande.

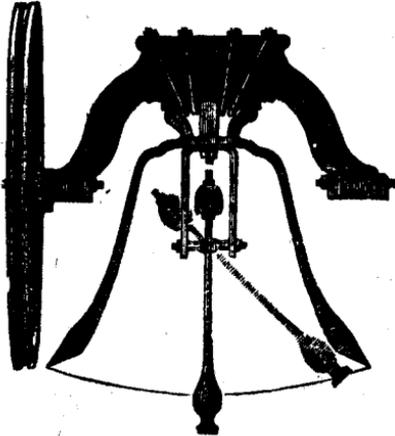
Prix EATON	\$24.50
Avec grand four	32.00
Avec grand four et réservoir	37.00
Thermomètre, extra	\$1.00
Réceptier pour l'eau, extra	3.00

Troisième étage, au centre

THE T. EATON CO LIMITED

**FONDERIE SPECIALE DE CLOCHES
PACCARD FILS**

Ancienne Maison C. et F. Paccard



Fondeurs de "la Savoyarde", 42,000 livres, et des carillons de Ste-Anne des Chènes, de Lorette, de St-Joseph à Winnipeg, de Forget, de Saskatoon, de Fannystelle, de Medecine Hat, de Lemberg, de la cathédrale de Régina; des cloches du Petit Séminaire et de la Maison Provinciale à St-Boniface, d'Huns Valley, de St-Adolphe, de Laurier, de McCreary, de Camperville, du Pas, de Glenavon, de Melville, d'Elm Park, du Lac-du-Bonnet, de Transcona, de Gull Lake, de Dollard, de Woodridge, de Qu'Appelle, des églises ruthènes d'Edmonton, de Sifton, de Beauséjour et de Winnipeg,

Vanpoullé Frères — Agents pour l'Ouest — St-Boniface, Man.
C. E. Morrisette—Représentnat Général—236, rue Latourelle, Québec

PERDRIAU & O'SHEA

**Verrieres d'Art pour Eglises et Résidences
Aussi tous verres blancs et de couleur
Des conditions spéciales sont faites au clergé et aux autres communautés religieuses**

COIN des RUES STE-AGATHE ET PERRAULT, MONTREAL, Qué.

HENRI PERDRIAU, Dir.-Gérant

Cultivateurs Canadiens - Français !

Le Comptoir Agricole Ltd. est une maison canadienne-française, à capital canadien-français.

Il vend à commission blé, avoine, orge, seigle et lin.

Il vérifie l'inspection et la pesée et vous accorde le plus haut prix au temps de la vente.

ECRIVEZ OU TELEPHONEZ,

Tél. Main 3351

Rés.: Main 3627



LE COMPTOIR AGRICOLE, LTD

300 GRAIN EXCHANGE

Boîte Postale 5

Tél. Main 3377

Imprimerie. "Le Manitoba"

Factures
Entêtes de
Lettres
Enveloppes
Listes
d'Electeurs
Programmes
Affiches

42 Ave Provencher

ST-BONIFACE

MAN.

Impressions
de
Tous Genres
—
Travail Soigné
—
Prix Modérés

Allez chez
CHEVRIER

LE MAGASIN BLEU

Maison canadienne-française fondée en 1872

Hardes-faites pour hommes et garçons. Merceries, etc.
Chapeaux et Casquettes
FOURRURES POUR DAMES ET MESSIEURS

Vis-à-vis de l'ancien Bureau de Poste

452, rue Main

Winnipeg

HÉBERT-BERTRAND COMPANY.

ASSURANCES

Feu, Vie, Accidents, Automobiles,
Garanties, Etc.

J. A. Hébert
Gérant

Tél. M. 4576

273½ Ave Portage
Winnipeg.

THE JOBIN MARRIN CO.,
LIMITÉE

ÉPICIERIERS EN GROS SEULEMENT

Correspondance en Français

Marchandises de 'qualité à prix' raisonnable. Agents spéciaux pour le tabac Boisvert et les célèbres biscuits Dufresne, de Joliette. Attention spéciale donnée à toute correspondance française

MAGASIN ET BUREAUX

168 EST. RUE MARKET
WINNIPEG.

Dr J.-R. TASSE

M.D., L.M. CC.

Spécialiste en chirurgie et maladies des femmes. Voies urinaires

Consultation : 2 à 5 p.m.—7 à 8 p.m.

Bureau : Cham. 441-443 Edifice Somerset, Ave Portage,
Tél. M. 6674 - WINNIPEG
Rés.: 109, rue Dumoulin
Tél. M. 6675 ST-BONIFACE

Dr F. LACHANCE

Chirurgie et Gynécologie

Bureau Résidence
Tél. M 7204 Tél. M. 2613

Heures de bureau : 2 à 5. Heures d'hôpital 8 à 12 a.m.

Bureau : Ch. 438 Edifice Somerset, Ave Portage, Winnipeg

Résidence : Coin des rues Aulneau et Hamel, St-Boniface

Dr L.-G. BENOIT

Bureau : 238 Edifice Curry
(En face du Bureau de Poste)

Résidence : 607 McDermot
WINNIPEG, MAN.

Heures de consultation : 1.30 à 5 p.m.—Le soir: Sur rendez-vous

Télé.—Bureau : Main 6362 —
Rés.: Garry 4977

Dr JONCAS

Dentiste

De l'Université Northwestern de Chicago, sollicite la clientèle canadienne-française

612 Edifice Somerset
Tél. M. 2785 - WINNIPEG

Monsieur M. Duprey,
Président

J. M. Besette,
Gérant Général

ADANAC GRAIN CO. LTD.

Membre du Grain Exchange de Winnipeg, Fort William et Calgary

La Compagnie Adanac Grain est à l'heure actuelle contrôlée par du capital canadien-français et la seule compagnie ayant un fermier de langue française comme membre du Grain Exchange à Winnipeg, à Fort William et à Calgary.

Le service de la Compagnie est reconnu le meilleur et les avis donnés à nos fermiers, grâce à nos relations avec les grosses maisons d'exportation leur ont toujours rapporté les plus hauts prix.

Nous faisons appel à vous, non comme canadiens-français, mais pour l'excellent service que nous vous donnons.

ADANAC GRAIN COMPANY

Téléphone Main 3981

408-418 GRAIN EXCHANGE

WINNIPEG, MAN

D. Verville

C. E. Gaudet

E. R. Wayland

J. J. Carolan

LA CREMERIE DE ST-BONIFACE

297, rue Horace
SAINT-BONIFACE, MAN.

*La seule crèmerie française
au Manitoba*

Succursales : Saint-Claude et
Notre-Dame de Lourdes

E. R. Wayland & Company

EXPEDIEZ-NOUS VOTRE
GRAIN

PROMPTES REMISES

Membres du Grain Exchange de
WINNIPEG

Membres du Grain Exchange de
FORT WILLIAM

La Liberté

\$2.00 PAR ANNEE

Administration
619 Avenue McDermot

Winnipeg
Man.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt pages et publiée le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—Descendance papale des évêques O. M. I.—Le jugement du Saint-Office sur les "faits de Loublande"—Le Manuel des Franc-Catholiques—Ordination du R. P. M. Lajeunesse, O. M. I.—La Vénéralable Marguerite Bourgeoys—Incendie de l'école de l'Île-à-la-Croise—Le testament de Mgr Légal, O. M. I.—Les solennités et la messe "pro populo"—La plainte de la Vierge—Canonisations et béatifications—Un acte héroïque—Bibliographie—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XIX

15 MAI 1920

No 5

DESCENDANCE PAPALE DES EVEQUES O. M. I.

Il y a peut-être peu de Congrégations de Missionnaires et même d'Ordres religieux qui ont l'honneur d'avoir une liste épiscopale remontant directement à la source première. La Société des Oblats a le bonheur d'avoir eu pour fondateur non seulement un homme de Dieu, mais un évêque qui a été sacré par un cardinal et qui, par une marche ascendante, va jusqu'au Pape Clément XIII. Rien de surprenant de constater le prompt développement de cette société, surtout à partir du jour où il fut décidé que les Missionnaires de Provence, devenus les Oblats de Marie Immaculée, se dévoueraient aux missions étrangères. Le véritable esprit apostolique, dont fut imbu le vénéré fondateur au jour de son sacre à Rome, se perpétue dans ses dévoués missionnaires devenus évêques.

Par un dessein tout providentiel Mgr de Mazenod fut sacré à Rome et non à Marseille—Rome source de la vérité sans mélange—et par la suite il a pu faire aimer Rome par les siens et ses descendants. Evêque fondateur d'une société de missionnaires, il a tenu et à bon droit à sacrer lui-même durant sa vie ceux de ses fils que l'Eglise a daigné élever à l'épiscopat; il voulait leur donner la plus large part de l'esprit apostolique qu'il avait lui-même reçu du Vicaire de Jésus-Christ par l'intermédiaire des cardinaux, dont la filiation épiscopale remontait à Clément XIII. Un seul évêque Oblat n'a pas été sacré par l'évêque de Marseille durant sa vie : Mgr Guigues, premier évêque d'Ottawa, qui a été sacré par Mgr Gaulin, évêque de Kingston, le 30 juillet 1848. Des dif-

fiicultés spéciales l'empêchaient de faire le voyage de France en cette année-là.

Mgr Grandin a été le dernier évêque sacré par Mgr de Marseille le 30 novembre 1859. Mgr de Mazenod mourut en 1861. Dans sa longue carrière épiscopale de quarante-trois ans, Mgr Grandin n'a sacré qu'un seul évêque, Mgr Legal, son coadjuteur, devenu son successeur. Le 17 juin 1897, Mgr Emile Legal, évêque de Poglia, entendait des paroles bien touchantes sortir de la bouche de Mgr Grandin. Déjà âgé et torturé de douleurs incessantes de toutes sortes, le premier évêque de Saint-Albert tenait à sacrer lui-même son coadjuteur, malgré les fatigues de cette longue cérémonie. Entre autres paroles prononcées à l'occasion des agapes fraternelles qui suivirent la cérémonie, Mgr Grandin dit paternellement à son coadjuteur : "J'ai tenu à vous consacrer moi-même, cher Mgr de Poglia, malgré mes souffrances, car je suis le dernier évêque consacré par notre vénéré fondateur et je tenais à vous donner autant que possible cet esprit d'apostolat que j'ai reçu de ses mains, car je désire que cet esprit se perpétue dans notre Congrégation."

Mgr Legal, durant ses vingt-trois ans d'épiscopat, n'a sacré aucun évêque Oblat. La descendance directe s'arrête donc avec le premier archevêque d'Edmonton. Trois circonstances se sont pourtant présentées : les sacres de NN. SS. Breynat, Jousard et Bunoz. Heureusement que déjà une branche importante est attachée au tronc. Mgr Taché, ayant été sacré par Mgr de Mazenod, a lui-même sacré Mgr Grouard, qui, à son tour, a sacré Mgr Breynat, rameau plein de vie qui continue à puiser l'esprit apostolique au tronc même.

Voici maintenant la liste régulière, descendant du Pape Clément XIII, des évêques sacrés jusqu'à Mgr Legal, le vénérable évêque de Marseille servant pour ainsi dire de trait d'union auprès de la Chaire apostolique. Clément XIII est le deux cent cinquième pape et régna de 1758 à 1769.

Dans la chapelle Pauline du Quirinal, le 25 avril 1762, Clément XIII sacra archevêque de Corinthe le cardinal diacre Marc Antoine Colonna nommé cardinal vicaire. Le 2 mars 1777 Mgr Colonna sacra à San Carlo ai Catinari Mgr Gerdil, élu évêque titulaire de Dibona le 18 janvier précédent. Mgr Gerdil, devenu cardinal, sacra le 21 décembre 1788 à San Carlo ai Catinari Mgr della Somaglia élu patriarche titulaire d'Antioche le 15 décembre précédent. Mgr della Somaglia, devenu lui-même cardinal, sacra le 25 mai 1823 dans la basilique des Douze Apôtres Mgr Charles Odescalchi, créé cardinal et archevêque de Ferrare le 10 mars précédent. Le cardinal della Somaglia était le doyen du

Sacré Collège et évêque d'Ostie et de Velletri. Le cardinal Odescalchi, devenu préfet des Evêques et Réguliers, sacra dans l'église de S. Sylvestre au Quirinal le dimanche, 14 octobre 1832, fête de la Maternité de la B. V. M., Mgr Charles Joseph Eugène de Mazenod, élu évêque titulaire d'Icosie le 30 septembre précédent et coadjuteur de son oncle, évêque de Marseille. Le cardinal avait pour coévêques consécrateurs Mgr Falconieri, archevêque de Ravenne, et Mgr Frezza, archevêque titulaire de Calcédoine, secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques.

Voici les noms des évêques sacrés par Mgr de Mazenod : Mgr Hippolyte Guibert, 11 mars 1842, évêque de Viviers ; Mgr François Allard, 12 juillet 1851, évêque titulaire de Samarie ; Mgr Alexandre Antonin Taché, 23 novembre 1851, év. tit. d'Arath ; Mgr Etienne Séméria, 17 août 1856, év. tit. d'Olympe ; Mgr Jean Jeancart, 28 octobre 1858, év. tit. de Cérame ; Mgr Vital Grandin, 30 novembre 1959, év. tit. de Satala.

Mgr Guibert a sacré Mgr Henri Faraud, 30 novembre 1863, év. tit. d'Anemour ; Mgr Christophe Bonjean, 24 août 1868, év. tit. de Médéa ; Mgr Charles Constant Jolivet, 30 novembre 1874, év. tit. de Belline ; Mgr Mathieu Balaïn, 25 février 1878, évêque de Nice.

Mgr Taché a sacré le 1er août 1891 Mgr Emile Grouard, év. tit. d'Ibora.

Mgr Grandin a sacré le 17 juin 1897 Mgr Emile Legal, év. tit. de Pogla.

Mgr Faraud a sacré le 15 août 1867 Mgr Isidore Clut, év. tit. d'Arindèle.

Mgr Bonjean a sacré le 24 janvier 1880 Mgr André Mélizan, év. tit. d'Adrana.

Mgr Mélizan a sacré Mgr Henri Joulain, 24 août 1893, év. de Jaffna, et Mgr. Antoine Coudert, 30 novembre 1898, év. tit. de Balanée.

Mgr Coudert a sacré le 14 février 1920 Mgr Jules Brault, év. de Jaffna.

Mgr Grouard a sacré le 6 avril 1902 Mgr Gabriel Breynat, év. tit. d'Adramyte.

J. Bigaouette, ptre.

N. B. Je dois remercier ici le bon P. Etienne, O. M. I., qui m'a fourni des renseignements appréciés. J. B.

— Le R. P. Omer Lietaert, C. SS. R., de Sainte-Anne des Chênes, qui travaillait depuis dix-neuf ans au Manitoba, a été appelé le mois dernier à Sainte-Anne de Beaupré.

LE JUGEMENT DU SAINT-OFFICE SUR LES "FAITS DE LOUBLANDE"

Les *Acta Apostolicae Sedis* d'avril ont publié un décret du Saint-Office concernant les faits de Loublande. Il y est dit que, après avoir entendu le rapport sur les prétendues visions, révélations et prophéties, etc., qui sont divulguées sous cette appellation : "Les faits de Loublande", et qu'après avoir recueilli les conclusions proposées par les consultants, les cardinaux, membres du Saint-Office, réunis en assemblée générale le mercredi 10 mars 1920, ont formulé leur décision de la façon suivante : "Toutes choses ayant été mûrement pesées, la Congrégation déclare que les visions, révélations, prophéties, etc., relatées comme telles, qu'on a coutume de désigner sous l'appellation : "Les faits de Loublande", ainsi que les écrits qui s'y rapportent, ne peuvent pas être approuvés."

Le lendemain jeudi, 11 mars, le Souverain Pontife, dans une audience régulière accordée à un prélat du Saint-Office, a approuvé et confirmé la décision formulée par les cardinaux membres du Saint-Office et ordonné qu'elle soit publiée dans les *Acta Apostolicae Sedis*. Le décret porte la date du 12 mars 1920.

LE MANUEL DES FRANC-CATHOLIQUES

Appréciations épiscopales

Son Eminence le Cardinal Mercier, archevêque, de Malines, ayant reçu et lu le *Manuel de la Ligue franco-catholique*, a daigné adresser, le 20 mars, à l'auteur, un mot de haut encouragement et de félicitations, avec "voeux de succès."

* * *

Régina, 1er avril 1920.

Cher Monsieur,

On ne saurait trop mettre en garde nos chers fidèles contre toutes ces sectes condamnées par notre Sainte Eglise. Vous voulez vous donner tout entier à cette oeuvre qui est de nature à unir nos catholiques contre des ennemis toujours unis quand il s'agit de les combattre. Puisse Dieu vous éclairer, bénir vos efforts, féconder votre travail.

Votre tout dévoué,

† Olivier-Elzéar, Arch. de Régina.

* * *

Evêché de Sherbrooke, 1 mars 1920

Cher Monsieur,

Je suis heureux d'ajouter mon humble approbation à celle autrement importante que l'Eminentissime Cardinal Bégin a bien voulu donner à l'impression et à la diffusion de la brochure que vous me soumettez : "Manuel des Franc-Catholiques".

"Le Ralliement catholique et français en Amérique" fait oeuvre patriotique aussi bien que religieuse dans son entreprise de "réaction antimaçonnique." Que le Sacré-Coeur, sous l'égide duquel il a placé cette entreprise, rende de plus en plus forte, de plus en plus infrangible la "Ligue Nationale" en formation "contre les sectes secrètes condamnées."

J'ai bien le plaisir et l'honneur de me dire, cher Monsieur, votre tout dévoué en Jésus et Marie Immaculée.

† Paul, Ev. de Sherbrooke.

* * *

Le Pas, Man., 28 mars 1920.

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu en son temps votre feuille indiquant le rôle du "Ralliement catholique et français en Amérique." J'ai également reçu le "Manuel des Franc-Catholiques." Mais de longues absences m'ont empêché d'en accuser réception plus tôt.

J'ai lu le tout avec le plus vif intérêt et la plus entière satisfaction. Votre oeuvre est excellente. Elle vient à propos, car il est plus que jamais nécessaire de nous rallier sur un terrain franchement catholique pour ne pas nous laisser emporter par le courant funeste des sans-Dieu.

Je salue avec plaisir votre Ligue nationale du Sacré-Coeur contre les sectes condamnées. Cette ligue aurait dû exister depuis longtemps. Il sera difficile de détruire l'empire que les sectes secrètes ont pris en notre beau Canada. Mais vaut mieux tard que jamais.

Je vous souhaite plein succès. Comptez sur le secours de mes prières et d'une bénédiction des plus sincères.

Bien vôtre dans le Sacré-Coeur,

† Ovide, O. M. I. Vic. Ap. du Keewatin.

* * *

Saint-Pierre de la Pointe-aux-Esquimaux,
le 16 avril 1920

Cher Monsieur,

Je viens de lire votre circulaire et le "Manuel des Franc-Catholiques." Le titre de l'association est heureux et bien choisi, me semble-t-il, par opposition à celui de Franc-Maçons qu'elle se

propose de combattre au Canada surtout. Les notions sur la Franc-Maçonnerie que l'on trouve dans le Manuel concordent avec celles que renferment d'autres ouvrages plus considérables. Elles me paraissent justes.

Un évêque catholique ne peut point ne pas approuver tout mouvement sérieux et mené avec un prudent courage contre la secte infâme organisée dans le but d'opposer le règne de Satan au règne de Jésus-Christ. Je suis donc trop heureux d'ajouter mon témoignage de bienveillance très humble pour votre association à celui de Son Eminence, et je prie Dieu de la bénir.

Agréé, je vous prie, Monsieur, l'expression de mon respectueux et religieux dévouement.

† P. Chiasson, C. J. M.

Ev. de Lydda,

Vic. Ap. du Golfe Saint-Laurent.

* * *

Ces quatre lettres ont été adressées à M. Amédée Denault, directeur-délégué du "Ralliement catholique et français en Amérique." Elles nous ont été communiquées par M. Louis Hacault, de Bruxelles, Man., l'auteur du "Manuel des Franc-Catholiques."

ORDINATION DU R. P. M. LAJEUNESSE, O. M. I.

Le 11 avril S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin, a ordonné prêtre à l'Assomption l'un de ses neveux, le R. P. Martin Lajeunesse, O. M. I., qui est déjà missionnaire dans le vicariat.

Fait digne de remarque, tous les assistants de Monseigneur et du nouveau prêtre étaient des membres de la famille. Le prêtre assistant était le R. P. G. Charlebois, O. M. I. provincial, frère de Monseigneur; le diacre d'honneur, le R. P. C. Charlebois, O. M. I., autre frère, et le sous-diacre d'honneur, le R. P. Alexandre Lajeunesse, O. M. I., neveu de Monseigneur et frère de l'ordonné. Le diacre d'office était un autre frère de l'ordonné, le R. P. Arthur Lajeunesse, O. M. I., le sous-diacre M. l'abbé T. Charette, neveu de Monseigneur, tandis qu'un autre neveu, M. l'abbé E. Charlebois, assistait l'ordinand.

A sa première messe, le nouveau prêtre fut assisté par l'un de ses frères, le R. P. Alexandre Lajeunesse, tandis qu'un de ses neveux, M. Etienne Lajeunesse, élève de Rhétorique, la servait.

Honneur à la famille Charlebois qui sait donner des lévites au sanctuaire.

LE VENERABLE MARGUERITE BOURGEOYS

Le 17 avril dernier marquait le troisième centenaire de la naissance de la Vénérable Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame de Montréal. De belles fêtes religieuses ont été célébrées à cette occasion. S. E. Mgr le Délégué Apostolique, S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal et quelques autres évêques, parmi lesquels S. G. Mgr l'Archevêque de Régina, y ont pris part. Les nombreuses communautés d'hommes et de femmes de la ville y étaient représentées. Beaucoup d'anciennes élèves s'étaient unies aux filles de la Vénérable Mère pour l'honorer avec elles.

De beaux tributs de louange—et combien mérités—ont été rendus à la mémoire de la vaillante fondatrice et à son oeuvre, qui compte aujourd'hui 168 établissements, 1,883 religieuses et 42,000 élèves. Décédée le 12 janvier 1700, après 47 années de rudes travaux au Canada, sa réputation de sainteté n'a cessé de grandir. Le 7 décembre 1878, Léon XIII l'a déclarée Vénérable. Sous Pie X, le 13 juillet 1910, la Congrégation des Rites a reconnu et proclamé l'héroïcité de ses vertus. Un troisième miracle permettra d'espérer sa béatification : voeu exprimé par des voix autorisées à l'occasion de ce troisième centenaire et auquel nous nous associons de tout coeur.

INCENDIE DE L'ECOLE DE L'ILE A LA CROSSE

Au mois de décembre dernier Mgr Charlebois avait à déplorer des pertes considérables causées par le feu dans l'école de Cross Lake. Il venait à peine de rendre les derniers devoirs à l'un de ses frères, à l'Assomption, qu'une dépêche lui apprenait que la jolie école-pensionnat de la mission Saint-Jean-Baptiste de l'Île à la Crosse a été complètement détruite par le feu. Une jeune sauvagesse infirme y a perdu la vie. Absolument rien du matériel n'a été sauvé. Les pertes s'élèvent pour le moins à \$15,000.

Cette école avait été construite au prix des plus grands sacrifices. Le R. P. Rossignal, O. M. I., supérieur de la mission, avait payé de sa personne pour aider à couper dans la forêt le bois de construction. Quelles privations ne s'est-il pas imposées pour rentrer les dépenses!

Les bonnes Soeurs Grises de Montréal, qui s'y dévouaient et qui obtenaient de très beaux succès avec leurs cinquante élèves, ont tout perdu, même leurs effets personnels. Elles se sont réfugiées, avec un certain nombre de leurs enfants, dans la maison du

missionnaire, qui, lui, se contentera jusqu'à nouvel ordre d'une cabane de sauvage. Son courage cependant n'est pas abattu. La dépêche dit qu'il veut reconstruire sans retard. Un tel héroïsme ne mérite-t-il pas plus que de la sympathie?

Il y aura, nous l'espérons, des âmes généreuses qui sauront lui venir en aide.

Mgr Charlebois (Le Pas, Man.) recevra avec joie et reconnaissance tout ce qui sera offert, non seulement en argent, mais aussi en nature; objets de mobilier, literie, etc.

Cette mission de l'Île à la Crosse est la plus populeuse du vicariat du Keewatin. Il y a plus de 1200 sauvages, tous bons catholiques. Elle a été fondée par Mgr Taché et Mgr Lafleche. Mgr Grandin y a séjourné pendant quelques années. Mgr Charlebois y fera la visite pastorale au cours de l'été.

LE TESTAMENT DE MGR LEGAL, O. M. I.

I. J. C. et M. I.

Au nom du Père et du Fils et du St-Esprit.

Très Auguste Trinité, Dieu en Trois Personnes.

Moi, Emile Joseph Legal, de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, et bien qu'indigne, choisi, par le Siège Apostolique, pour devenir le 2ème Evêque de St-Albert, et le premier Archevêque d'Edmonton, dans la Province d'Alberta (Canada), j'ai rédigé cet écrit que je déclare être mon Testament et l'expression de mes dernières volontés.

Je nomme, comme exécuteurs testamentaires, l'Administrateur du Diocèse, s'il y en a un de nommé, au moment de ma mort, ou sinon le Rév. Père H. Leduc, O. M. I., et le Rév. Père M. Mérier, O. M. I. conjointement ou séparément, si l'un d'eux n'est plus de ce monde.

Je déclare qu'à ma connaissance, je n'ai aucune dette personnelle. Il y a certaines dettes contractées, dans quelques paroisses ou missions. Ces dettes ont été consenties par moi comme président des corporations paroissiales, en qualité d'Evêque de St-Albert ou plus récemment d'Archevêque d'Edmonton, mais elles sont à la charge des missions ou paroisses qui les ont assumées, mais non de la corporation archiépiscopale, à moins d'avoir été contractées nommément par la dite corporation archiépiscopale.

Je déclare également que comme religieux, je ne possède rien en propre. Les sommes déposées en banques, même à mon crédit personnel, s'il y en a au moment de ma mort, ne seront pas davantage ma propriété privée, mais devront retourner à la corporation archiépiscopale.

Je n'ai non plus aucun bien patrimonial. La petite propriété que j'avais conjointement avec une soeur encore vivante actuellement (juin 1914) lui a été cédée en totalité, il y a déjà plusieurs années, et par conséquent je n'ai rien à revendiquer de ce chef.

Les objets qui sont à mon usage personnel devront être considérés comme propriété de la Corporation Archiépiscope catholique d'Edmonton. L'Évêché et tout son ameublement, y compris la bibliothèque, appartiennent aussi à la Corporation archiepiscopale, sauf les objets personnels de chaque membre de la Congrégation des Oblats et des autres personnes qui y résideront au moment de ma mort.

N'ayant personnellement aucune somme d'argent à ma disposition, je ne puis rien laisser pour faire célébrer des messes, pour le repos de mon âme; mais je compte sur les suffrages que notre Congrégation accorde à chacun de ses membres, et sur la charité que de pieuses âmes voudront bien me rendre, en faisant célébrer des messes pour moi. S'il m'était arrivé d'avoir omis, par oubli, de célébrer, ou de faire célébrer quelques messes dont j'aurais reçu les honoraires, mon intention est que les messes célébrées pour moi, après ma mort, soient appliquées tout d'abord pour acquitter mes obligations, sous ce rapport, et je prie les prêtres qui les célébreront d'avoir les mêmes intentions.

J'ai maintenant un devoir bien doux à remplir. Je tiens une dernière fois à remercier tous ceux dont j'ai reçu quelque bienfait personnel, tous ceux qui m'ont aidé dans l'acquit de mes charges, tous ceux qui ont soutenu les oeuvres diocésaines.

Je suis reconnaissant envers la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, qui m'a accueilli dans son sein, et qui, dans la personne de ses supérieurs, m'a honoré d'une si grande confiance. Je ne méritais point assurément tous ces égards. J'ai essayé toutefois de m'en rendre digne. Je remercie en particulier ma chère Congrégation du précieux concours qu'elle m'a fourni, pendant que j'étais chargé de l'administration du Vicariat, et même depuis, en m'envoyant de temps en temps des ouvriers capables et zélés, des Pères et Frères Oblats, qui nous ont aidé dans nos travaux d'une manière si efficace.

Merci aux Rév. Messieurs du clergé séculier, qui ont bien voulu renoncer à des positions plus agréables et plus avantageuses, pour venir partager nos travaux et partager aussi nos privations.

Merci aux différentes communautés religieuses, qui nous ont rendu dans le passé, et qui nous rendent encore de si inappréciables services, surtout pour l'éducation et la formation chrétienne de la jeunesse et de l'enfance. Je remercie du fond du coeur tous mes missionnaires. Sans doute ils ont travaillé uni-

quement pour Dieu et les âmes, mais leurs travaux et leur zèle ont été pour moi, la source des plus douces consolations.

Je suis reconnaissant aussi, aux grandes et belles oeuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance, dont les Directeurs et Conseils Centraux ont toujours montré un intérêt spécial pour les pénibles missions de l'Ouest Canadien. L'oeuvre de Ludwig Missions-Verein de Munich, intéressée aux missions de Mgr Grandin, par une pieuse religieuse de la Visitation, nous a fourni également d'importants secours. Les Oeuvres apostoliques de Paris et de Lyon, et l'oeuvre des Tabernacles de Montréal ont contribué beaucoup à soulager la pauvreté de nos sanctuaires. Merci à toutes ces bienfaiteurs, Evêques ou prêtres, qui, de temps en temps nous ont facilité des quêtes, ou nous ont envoyé des aumônes. Leurs bienfaits ont été enregistrés dans le livre d'or de la charité et Dieu ne manquera pas de leur payer généreusement notre dette.

Maintenant je demande pardon à tous ceux que j'aurais pu offenser de quelque manière que ce soit. Je crois pouvoir me rendre le témoignage que je n'ai jamais cherché à faire de la peine volontairement à qui que ce soit, et surtout à ceux sur lesquels s'étendait mon autorité; mais malgré tout il y a eu sans doute, dans des observations que j'aurais faites, ou dans des mesures que j'aurais prises, des choses qui ont pu mécontenter et même contrister et affliger quelques-uns. J'espère qu'ils voudront bien me pardonner ce que je leur aurais fait souffrir.

De mon côté, s'il arrivait que j'eusse quelques ennemis, je leur pardonne bien volontiers. Dans le cours de ma vie déjà assez longue, et dans l'exercice de mes différentes charges, il y a eu aussi pour moi des causes d'affliction. J'ai essayé de les porter bravement et courageusement. Plaise à Dieu d'agréer ces peines, en expiation de mes propres défaillances. Je pardonne d'autant plus volontiers à tous ceux dont j'aurais eu à me plaindre, que je sens davantage moi-même combien j'ai besoin de pardon.

Maintenant je déclare vouloir mourir dans le sein et l'amour de la sainte Eglise Catholique, dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître et de vivre. Je crois et professe, comme j'ai toujours cru et professé tout ce que cette Eglise, qui continue sur la terre l'oeuvre de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'oeuvre de notre Rédemption, a cru et enseigné. Je rejette et réprouve toutes les erreurs qu'elle a réprouvées et condamnées. Je professe en particulier le Dogme de l'Immaculée Conception de la très Sainte Vierge Marie et celui de l'Infaillibilité du Souverain Pontife, parlant à l'Eglise *ex cathedra*, tel que l'Eglise entend et explique ces dogmes

et croyances. J'abhorre nommément cette moderne hérésie appelée le *Modernisme*, résumé des hérésies de tous les temps.

Je déclare que ma suprême joie, en ce monde, a été de conformer ma foi aux saintes croyances de l'Église, qui est comme la voix du Sauveur nous parlant encore et l'interprète autorisé de sa doctrine. J'ai aimé cette Église d'un ardent amour, parce que j'ai toujours pensé qu'aimer l'Église était la manière la plus facile et la plus sûre de témoigner mon amour envers mon Sauveur et miséricordieux Rédempteur.

Au moment donc où j'aurai à payer mon tribut à la mort, en subissant la sentence commune à toute l'humanité, je veux regarder la mort comme une grande libératrice. Je l'accepte telle qu'il plaira à Dieu de la faire pour moi. Je veux faire le sacrifice de ma vie à l'infinie grandeur de Dieu le Père Tout Puissant, qui m'a donné l'être. Je veux remettre mon âme à l'infinie miséricorde de mon Souverain Juge. Je le prie humblement de se souvenir de son infinie bonté, et de me pardonner mes manquements et péchés si nombreux. Plus j'ai été coupable à ses yeux, et plus éclatera la merveille de son infinie miséricorde.

Pour mon pauvre corps, le seul désir que j'ose formuler, c'est qu'il soit déposé et enseveli dans le tombeau qui aura été préparé pour lui dans la crypte de la nouvelle cathédrale, ou dans le cimetière commun, s'il n'y a pas encore de tombeau ainsi préparé. Pour le reste, je veux que, tout en observant les prescriptions et rubriques de l'Église, on me fasse les obsèques les plus simples. Mon corps ne sera point embaumé et ne restera exposé que quatre jours tout au plus. On pourra m'enterrer auparavant si l'on veut. Que mon cercueil soit simple et commun et s'il est possible, qu'il soit fabriqué par quelqu'un de nos Frères Convers. Je m'oppose absolument à ce que l'on mette des fleurs sur ma bière, c'est un usage que l'Église réprouve. Que les vêtements pontificaux dont je serai revêtu, tout en étant convenables, soient simples et sans valeur.

Que ceux qui voudront bien garder quelque souvenir de ma pauvre personne daignent me faire l'aumône de leurs prières, et, si la chose leur est possible, faire célébrer quelques messes, pour le soulagement de mon âme. Je leur promets, de mon côté, d'être reconnaissant et de prier Dieu de les récompenser généreusement de leur charité.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et mon sceau, à Saint-Albert, le 3 septembre de l'année de N.-S. 1914.

† EMILE J. LEGAL, O. M. I.
Archevêque d'Edmonton.

LES SOLENNITES ET LA MESSE "PRO POPULO"

De la *Semaine Religieuse* de Québec

Le cas secondaire de la conférence ecclésiastique du mois de mai se lit comme suit :

Pierre, curé, seul dans sa paroisse, a coutume de supprimer les solennités renvoyées au dimanche, afin de pouvoir satisfaire à l'obligation de célébrer *pro populo*, suivant en cela les indications de l'ordo de son diocèse. Mais il apprend de plusieurs confrères, qui comme lui n'ont pas de vicaires, que ces solennités peuvent être célébrées tout en appliquant la messe *pro populo*. Il se demande ce qu'il doit faire.

Nous allons résumer ici la réponse qu'a donnée le conférencier et qui a été acceptée à l'unanimité dans la conférence tenue au Séminaire le 22 avril dernier.

Il est certain que le curé ne satisfait pas à l'obligation de la messe *pro populo* en célébrant une messe autre que celle qui est conforme à l'office du jour. Il y a sur ce point plusieurs décisions.

Il n'est pas moins certain que les curés de la province civile de Québec peuvent continuer, comme ils l'ont toujours pratiqué, d'appliquer pour leurs ouailles la messe de nos anciennes solennités (1) et qu'ils satisfont ainsi à l'obligation grave de la messe *pro populo*.

et qu'ils satisfont ainsi à l'obligation grave de la messe *pro populo*.

D'où leur vient ce privilège? D'une coutume, vieille de plus de cent ans, qui s'est établie grâce surtout à l'indult de 1819 (ne contenant aucune mention de la messe *pro populo*) et qui a régi toutes nos solennités jusqu'à présent. Chaque fois que les Evêques ont demandé à Rome de nouvelles solennités, ils les ont demandées "*juxta normam jam statutam pro aliis solemnitatibus in hac provincia.*"

Au temps de Mgr Hubert et de Mgr Plessis, presque toutes les paroisses n'avaient qu'un prêtre. Les indults de Rome permettant des solennités eussent été illusoire, s'il avait fallu s'en servir avec la restriction contenue dans les lois de l'Eglise. C'est pour cela qu'il s'est alors établi la coutume d'appliquer pour les paroissiens la messe votive de ces solennités. Cette coutume, fortifiée dans le cours des années par le silence des Evêques à qui il appartenait d'interpréter les indults, équivalait par conséquent à

(1) Purification, Annonciation, S. Joseph, Fête-Dieu, Sacré-Coeur de Jésus, S. Jean-Baptiste, SS Pierre et Paul, Ste Anne, Assomption, Nativité de Marie, S. Michel, le Titulaire de chaque église paroissiale.

un indult "*ut aequivalens indulto*", comme il a été répondu par la S. Congrégation des Rites au Cardinal Dubillard en 1912 pour une coutume analogue concernant les solennités de France, dites du Cardinal Caprara.

Donc la pratique qu'ont nos curés d'appliquer *pro populo* la messe votive des solennités est légitime et elle peut être conservée.

Quant aux solennités nouvelles (1), concédées à toute l'Eglise par le décret général du 23 octobre 1913, elles sont réglées par une rubrique spéciale. Elles ne sont obligatoires que si l'Ordinaire les fait consigner dans l'ordo du diocèse. Elles ne peuvent se célébrer que le dimanche même où se faisait auparavant l'office de ces fêtes; elles ne peuvent être ni anticipées ni renvoyées à un autre dimanche. Elles jouissent de privilèges, au sujet des messes basses, que n'ont pas nos anciennes solennités. Enfin surtout, par les termes mêmes du décret de la S. Congrégation des Rites, elles sont soumises à la loi générale qui veut que la messe *pro populo* soit conforme à l'office du jour.

D'après quelques théologiens et liturgistes, un prêtre qui est seul dans sa paroisse peut, pour ne pas frustrer les fidèles dans leur dévotion, chanter la messe de ces solennités et renvoyer la messe *pro populo* au lendemain. D'ailleurs, il reste à Nos Seigneurs les Evêques la ressource d'obtenir de Rome, à l'instar des Evêques de France, un indult mettant les nouvelles solennités sur le même pied que les anciennes, au point de vue de la messe *pro populo*.

Il n'est que juste de faire remarquer que l'on ne saurait parler de cette question des solennités dans notre province sans s'inspirer, comme le conférencier l'a fait lui-même, de la consciencieuse étude de M. l'abbé J. Saint-Denis, du diocèse de Montréal, qui a traité de main de maître ce sujet de *l'application de la messe "pro populo" par la messe des solennités*, et dont les conclusions ont été approuvées par les Evêques des provinces ecclésiastiques de Montréal et d'Ottawa.

(1) La Sainte Famille, S. Joseph, S. Jean-Baptiste, Précieux Sang, Dédicace d'une église consacrée, S. Joachim, Notre-Dame des Sept Douleurs, S. Rosaire.

— Ce ne sont pas des hommes de génie, des littérateurs, des savants qu'il nous faut... non, ce sont des apôtres; mais des apôtres tout à fait surnaturels, qui ne voient qu'à travers la lumière du Tabernacle.—R. P. Mateo.

LA PLAINTÉ DE LA VIERGE

Dans une conférence à Barcelone, le R. P. Mateo mettait sur les lèvres de la Mère des Douleurs une plainte émouvante contre l'immodestie des femmes dans leurs vêtements. Marie s'adresse aux mères chrétiennes et leur demande de veiller sur la pureté de leurs filles.

"Ne m'appellez plus belle!... Ne m'appellez plus que la Mère des Douleurs!... Je pleure, parce que je ne trouve plus de mères.

"O vous qui conservez pour Jésus la plus délicate fibre de vos cœurs; vous qui lui avez consacré le sanctuaire du foyer aimé, contemplez son Cœur plein d'angoisses mortelles; contemplez-le, l'âme navrée, la tête inclinée, les yeux voilés par une peine profonde et cruelle!...

"Comme la tempête arrache de leur nid les oiseaux des champs, et fauche les tendres fleurs de la campagne, ainsi s'est levée, dans ces dernières années, une terrible rafale, une habitude de licence, véritable haleine de l'enfer, qui souille sans pitié la blancheur virginale, la pudeur et la délicatesse de vos jeunes filles, et jusque de vos enfants de 5, 8, 11 ans!

"Observez-les dans les rues, à la plage et dans les promenades, et jusque dans les temples de mon divin Fils. Elles vont à peine couvertes, moitié-nues, dépouillées du costume de la pudeur. Et pourtant, mères chrétiennes, vous savez bien que cette nudité est un péché d'immodestie; et vous ne pouvez pas ignorer d'avantage que ce péché peut devenir pour vous très grave si par là vous êtes cause que ces lys d'innocence perdent à jamais leur calice virginal... Voilà pourquoi, Moi, votre Reine, la Mère des Douleurs, je vous le demande, je vous en supplie, je vous en conjure : *habiliez-les, habiliez-les déceimment!*

"Vous ne croyez pas au danger? Pauvres mères! La nudité est aujourd'hui en elles, dans les petites, impudeur inconsciente. Mais demain ce sera un péché très grave qui tombera comme une malédiction sur vous autres.

"*Ne vous faites pas d'illusion* : la chair et le sang sont déjà assez inclinés vers le mal! L'heure arrivera, très triste, où ces enfants auront à lutter contre les instincts des passions. Mères, ne fomentez pas ces instincts, endormis aujourd'hui dans l'heure de l'innocence; n'entassez pas du bois qui brûlera plus tard, et dévorera peut-être les mères et les enfants dans une juste vengeance du ciel.

"Si un médecin, pour la santé corporelle de vos enfants, exigeait qu'elles soient couvertes jusqu'aux genoux..., si les coutu-

rières vous le demandaient au nom de la nouveauté et de l'élégance, vous vêtiriez avec grande modestie les anges de votre foyer... La Sainte Eglise, et Moi, votre Reine, aurons-nous donc moins de crédit et moins de succès que le médecin et que la couturière?

"Mères chrétiennes, m'aimez-vous vraiment? Prouvez-le moi dans cette lutte. Que si mes larmes et mes supplications vous laissent insensibles, supprimez dans votre foyer la veilleuse devant mon image, éteignez-la et retirez les fleurs. Car, je veux avant tout dans vos foyers, la lampe de la foi et les fleurs de la candeur, de la pureté, de la modestie de vos filles, *plus miennes que vôtres, plus vôtres que du monde pervers.*

"Préparez-vous une agonie sans cet effrayant remords d'avoir fomenté, inconsciemment peut-être, mais d'avoir fomenté les tentations de la chair, tentations qui plus tard ont ouvert l'abîme du péché pour ces âmes et pour tant d'autres... Vous réclamez ma Miséricorde, maintenant et à l'heure de votre mort. Prouvez-moi d'abord, prouvez-moi désormais que vous êtes les dignes enfants de l'Immaculée; prouvez-moi que les épines qui blessent le Coeur de Jésus et le Coeur de votre Reine et Mère, ne vous laissent pas insensibles."

* * *

Une Ligue s'est formée en Espagne pour l'observation des règles de la modestie chrétienne.

CANONISATIONS ET BEATIFICATIONS

Dimanche, 9 mai : béatification de la vénérable Louise de Marillac, Veuve Le Gras, co-fondatrice, avec S. Vincent de Paul, des Filles de la Charité.

Jeu-di, 13 mai : fête de l'Ascension : canonisation de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque et du Binheureux Gabriel de l'Addolorata.

Dimanche, 16 mai : canonisation de la Bienheureuse Jeanne d'Arc.

Dimanche, 23 mai, fête de la Pentecôte : béatification du vénérable Olivier Plunkett, martyr, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande.

Dimanche, 30 mai, fête de la Ste-Trinité : béatification de la vénérable Anne-Marie Taïgi, veuve romaine morte en 1837.

Dimanche, 6 juin : béatification des petits martyrs de l'Ouganda, prémices de l'apostolat des Pères Blancs.

Dimanche, 13 juin : béatification des quatre filles de la Charité d'Arras et des onze Ursulines de Valenciennes, martyres de la Révolution.

UN ACTE HEROIQUE

Mgr Charlebois, O. M. I., vic. apost. du Keewatin, à son retour de l'Est, nous exprimait toute son admiration pour les âmes charitables qui en grand nombre ont répondu à son appel en faveur de son école de l'Île-à-la-Crosse récemment incendiée.

Parmi les actes de dévouement que la charité chrétienne sait susciter, Sa Grandeur nous en a rapporté un qui nous a profondément touchés. Il mérité bien d'être cité à une époque où l'égoïsme semble être le motif de toutes les démarches.

Un jeune élève du collège de l'Assomption, dont les parents demeurent à Hull, recevait à l'occasion de son anniversaire de naissance la jolie somme de vingt-sept dollars pour ses menus plaisirs. Sa pieuse mère, nous n'en doutons pas, avait dû lui recommander de faire la part du bon Dieu. Mais l'enfant, devinant toute la pensée de sa mère, ne fit qu'une part : il endossa le chèque et le remit à Mgr Charlebois pour les sinistrés de l'Île-à-la-Crosse.

Vingt-sept dollars, à douze ans, c'est une fortune! Que ne renferme pas en puissance l'enveloppe qui contient un si beau cadeau? Avec cet argent on peut faire des largesses à ses amis et passer pour le fils d'un personnage considérable, etc... On sait que sans le sou on peut vivre et s'amuser au collège, mais pour l'écolier comme pour le poète "un peu d'argent ne gâte rien."

Se priver librement de tant de jouissances que l'on tient dans sa main et que l'imagination se plaît à doré, c'est là de l'héroïsme.

Enthousiasme d'enfant, dira-t-on, oui, mais enthousiasme du genre de celui qui poussait les premiers chrétiens à déposer leurs biens aux pieds des apôtres.

En rapportant ce fait Monseigneur était visiblement ému et toute l'assistance partageait son émotion.

Le Pas, Man.

UN AUDITEUR.

BIBLIOGRAPHIE

Une Mine de Souvenirs par le R. P. Zacharie Lacasse, O. M. I. —Malgré ses soixante-quinze ans, le R. P. Lacasse vient de publier un volume de près de 200 pages. Il l'a intitulé *Une Mine de Souvenirs*. Ce titre est bien choisi et les souvenirs sont aussi intéressants que variés. Fils de cultivateur, comme il aime à le rappeler, l'auteur possède à un très haut degré le génie populaire. Il excelle à retracer les moeurs de nos campagnes canadiennes et le livre est tout plein de saveur locale. Maints us et coutumes du bon vieux temps y sont croqués sur le vif. En lisant ces pages de nombreux lecteurs seront charmés d'y retrouver des réminiscences des gaies

soirées que l'inimitable conteur leur a fait passer jadis. Les leçons qu'il tire des événements rappelés, réels ou imaginaires, révèlent le moraliste, l'apôtre et le patriote préoccupés avant tout de faire du bien. Il se vend au profit des missions sauvages. On peut se le procurer au Juniorat de Saint-Boniface. Prix : 75 sous.

De conferenda absolutione sacramentali, juxta canonem 886 Codicis Juris Canonici, publié à Rome par le R. P. Ter Haar, C. SS. R.—Dans une brochure de 70 pages de texte serré l'auteur donne un commentaire très étudié du canon cité. Il se demande quelle est la portée réelle de cet article du nouveau Code. Il établit par l'enseignement théologique traditionnel que le confesseur a droit de différer l'absolution au pénitent bien disposé quant aux dispositions présentes, lorsqu'il le juge opportun pour mieux assurer son amendement. Cette brochure, qui met en lumière un point si important et d'une pratique si fréquente, sera lue avec beaucoup d'intérêt et de fruit. On peut se la procurer chez les Pères Rédemptoristes à Sainte-Anne de Beaupré.

Mgr Alexandre Taché, O. M. I. par M. J. Ernest Cyr, ancien député de Provencher.—Nous avons parlé en son temps de la remarquable conférence de M. Cyr donnée sous les auspices de "l'Union Canadienne." L'auteur a eu l'excellente idée de la faire imprimer en une élégante et solide brochure, qui la conservera à l'histoire. Le fac-similé d'une lettre de Mgr Taché à la famille, en date du 27 décembre 1882, la précède.

Le Capital et le Travail par M. Noël Bernier, avocat et président de l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba.—Autre conférence, également donnée sous les auspices de "l'Union Canadienne" au cours de l'hiver et publiée par le Comité de Propagande La Vérendrye de l'A. C. J. C. Elle rappelle les principes chrétiens qui doivent régir le Capital et le Travail, montre la supériorité de la province de Québec où ces principes sont le mieux appliqués et contient un bon historique de la grève de Winnipeg le printemps dernier.

Montmartre autrefois et aujourd'hui par le R. P. Jonquet, O. M. I., et François Veillot.—Dans la préface de ce livre M. Veillot explique que la première partie en fut écrite il y trente ans par le R. P. Jonquet, O. M. I., alors chapelain de la Basilique. A l'occasion de la solennelle consécration du 16 octobre dernier, il fallait le rééditer. Il exigeait un complément très étendu, un complément égal, sinon supérieur, au volume primitif. Les Révérends Pères Oblats lui ont fait l'honneur de lui demander ce travail. Il l'a accompli en pratiquant d'assez larges coupures

dans le livre primitif, pour faire place aux compléments indispensables. Il y a ajouté une seconde partie, où se résument les trente dernières années du Vœu National, complétées par la description sommaire de la Basilique et la rapide énumération des oeuvres spirituelles, dont elle est le foyer. Un appendice contient le compte rendu des inoubliables cérémonies de la Consécration. C'est sans contredit l'un des ouvrages les plus autorisés sur Montmartre et le culte du Sacré Coeur à cet endroit privilégié.

Almanach catholique français pour 1920. Publication du "Comité catholique de Propagande française à l'étranger." Bloud & Gay, éditeurs.—Cet almanach est d'une lecture très variée et fort intéressante. Toutes les classes de personnes et les différents âges y trouvent ample matière instructive. Nous le recommandons à tous ceux qui désirent connaître plus intimement l'admirable France catholique.

Catéchisme des Sociétés coopératives agricoles par l'abbé J.-B.-A. Allaire, Saint-Hyacinthe, Qué.—"Les services que ce petit livre rendra aux cultivateurs, écrit Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe à l'auteur, sont incalculables. Rapidement ils y trouveront et les règles à suivre dans l'organisation d'une coopérative, et les principes pour la bien gouverner, et les moyens d'éviter les dangers dans toutes ses transactions."

DING! DANG! DONG!

— S. E. le cardinal Bégin, archevêque de Québec, S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, et S. G. Mgr LeBlanc, évêque de Saint-Jean, se sont embarquées le 22 avril à New-York, à destination de Rome. Tout en accomplissant leur visite *ad limina*, Son Eminence et Leurs Grandeurs ont assisté à la canonisation de sainte Marguerite Marie et de sainte Jeanne d'Arc.

— S. G. Mgr Sinnott, archevêque de Winnipeg, est revenu le 15 mai de sa première visite *ad limina*. A l'occasion de son retour, des adresses française et anglaise lui ont été présentées par les deux vicaires généraux du diocèse, Mgr Cherrier, P. A., et Mgr Blair, P. D.

— S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., qui pendant une quinzaine de jours, a aidé à confirmer dans la ville de Montréal, est revenu à Saint-Boniface le 28 avril au soir et reparti le 30 pour Le Pas.

— En l'absence du chancelier de l'Université du Manitoba, et en sa qualité de vice-chancelier, Mgr Cherrier a présidé le 15 mai la cérémonie de la collation des degrés académiques.

— La Congrégation des Rites a publié, dans les *Acta* d'avril, une "réponse" intéressant les prêtres qui, à raison de la faiblesse de leur vue, ont été autorisés à célébrer chaque jour la même messe votive ou la messe quotidienne des défunts : ils peuvent, le jour des Morts, célébrer trois fois la même "messe quotidienne" des défunts, et le jour de Noël, la messe votive de la Sainte Vierge.

— Parmi les nominations pontificales insérées dans ce même numéro des *Acta est* celle de Mgr Omer Cloutier, du diocèse de Québec, comme protonotaire apostolique.

— Le Révérendissime Père Jean-Marie Chouteau, abbé de Bellefontaine, est parti le 25 avril du monastère de Notre-Dame des Prairies. Il y a nommé le R. P. Louis supérieur en remplacement du R. P. Paul, dont le terme d'office était expiré. Il retourne en France pour assister au chapitre général de l'Ordre, qui s'ouvrira à Cîteaux le 28 mai.

— L'examen de la cause de la Soeur Thérèse de l'Enfant Jésus, religieuse carmélite, commencera le 1er juin en cour de Rome. De très nombreuses pétitions ont déjà demandé au Saint-Siège l'introduction de cette cause. Une supplique de ce genre circule actuellement au Canada. S. G. Mgr l'Archevêque, 85 prêtres et plus de 8,000 religieux et fidèles du diocèse l'ont signée.

— Le gouvernement français a nommé M. Charles Jonnart, ancien ministre et ancien gouverneur de l'Algérie, ambassadeur extraordinaire auprès du Vatican, avec entente qu'un ambassadeur permanent sera probablement nommé lorsque la reprise des relations aura été réglée. Une mission officielle, dont M. Gabriel Hanotaux est le chef, a été envoyée à Rome pour représenter la France aux fêtes de la canonisation de Jeanne d'Arc.

— Le gouvernement britannique continue à être harcelé de questions concernant le maintien de l'ambassade anglaise auprès du Vatican. Lloyd George a répondu qu'aucune décision définitive ne pouvait être prise avant que les gouvernements des Dominions aient été consultés.

— *Le Canadien Français* d'Edmonton a publié un beau numéro à la mémoire de S. G. Mgr Legal, O. M. I. On y remarque, en particulier, de jolies strophes du R. P. Georges Cochet, S. C. J., et du R. P. Augustin Lecorre, O. M. I., ainsi qu'une notice biographique du R. P. Louis Simard, O. M. I.

— Une erreur typographique a rendu inintelligible la dernière phrase du premier paragraphe de la page 77 de notre dernier numéro. Nous la rétablissons: "Mgr Langevin, O. M. I., métropolitain, assistait au trône et prononça un éloquent sermon sur la mission et l'autorité de l'épiscopat."

— Les Rdes Soeurs de Jésus-Marie de Sillery, établies depuis cinq ans à Gravelbourg, où elles ont construit un magnifique couvent, y ouvriront un noviciat en juillet prochain.

— M. Robert F. Phalen, directeur du *Casket*, a publié dans la *Northwest Review* de Winnipeg une remarquable série d'articles sur les relations entre catholiques de langue française et catholiques de langue anglaise du Canada.

— Le R. P. Joseph Jean, originaire du diocèse de Rimouski et ayant appartenu au diocèse de Saint-Boniface comme prêtre passé au rite ruthène, est devenu religieux basilien. Il séjourne en Europe depuis six ou sept ans. Les journaux annoncent qu'il a récemment fait partie d'une "mission diplomatique de l'Ukraine occidentale à Varsovie" pour la fixation des frontières entre la Pologne et l'Ukraine. Sa connaissance de plusieurs langues lui a sans doute permis de rendre de précieux services à cette mission.

— Le 3 mai la Compagnie de la Baie d'Hudson a célébré le 250ième anniversaire de sa fondation. Une parade, à laquelle ont pris part des sauvages d'une douzaine de tribus, a eu lieu sur la rivière Rouge. Sir Robert Kindersley, le gouverneur de la Compagnie, a fumé avec eux le calumet de la paix à Lower Fort Garry.

— Le cinéma, tel que le diable l'a fait chez nous, c'est, tous ceux qui savent ce qui s'y passe l'admettent, l'instrument de damnation le plus perfectionné dont l'enfer se soit encore servi contre les âmes sauvées par Jésus-Christ.—*Mgr Roy.*

R. I. P.

— M. Roger Marion, ancien maire de la ville, ancien député provincial et père de trois religieuses, décédé à Saint-Boniface.

— M. le Juge E. W. Conmy, qui rappela délicatement le 30 décembre 1913, lors de la bénédiction de l'Académie des Oblates à Pembina, les relations qui unissent cette paroisse à Saint-Boniface, décédé à Pembina. Père d'une nombreuse famille, dont trois filles religieuses.

— M. Beaudry, père, de Vassar, décédé à l'hôpital de Saint-Boniface. Fut toujours très dévoué pour le prêtre. Deux de ses filles sont religieuses.

— Mme Harnois décédée à Saint-Albert, Alta. Soeur du R. P. Lacombe, O. M. I., elle était venue à sa demande en 1869, faire la classe aux enfants sauvages et métis de l'Ouest.

— Mme Joseph-Amable Senez décédée à Saint-Boniface.

— M. Alfred Neyron de Méon, de Vannes, décédé à l'hôpital de Saint-Boniface.

Vins de Messe

ST-LUC
ST-BRUNO

TABERNACLE
ST-ALBERT

VIN DE TABLE ET DE DESSERT

Vin Nectar "Mousseux", le champagne apprécié
caisse de 12 bouteilles, \$13.50; bouteille, \$1.25; caisse de 24
demi-bouteilles, \$15.50; bouteille, 75c.

Vin Nectar "Tonic Port": Caisse 12 bouteilles, \$10.00; bouteille,
\$1.00. Vin Nectar Gingembre: Caisse de 12 bouteilles,
\$8.00; bouteille, 75c. Vin Nectar Rouge et Blanc:
Caisse 12 bouteilles, \$6.50; bouteille, 60c. Vin
Nectar Cerises: Caisse 12 bouteilles,
\$6.50; bouteille, 60c.

TABACS DE CHOIX CANADIENS

VALIQUETTE—Tabacs hachés de feuilles choisies et ga-
rantis naturels, No 40 Rouge, \$1.20; no 50
Rouge Quesnel, \$1.40; No 60 Quesnel, \$1.20; No 80 Parfum l'Ita-
lie, \$2.00; Parfum d'Italie en briquettes, \$2.20 la livre. Cigarettes
Françaises: paquet de 20 cigarettes 40c.

"SOURCE ACTIVE"—Eau naturelle de St-Yorre, Vi-
chy, France. L'eau de Vichy
"Source Active" a produit des cures merveilleuses dans le traite-
ment des maladies et affections suivantes: Foie, estomac, intes-
tins, vésicule biliaire, goutte, gravelle, albuminurie, reins, néphri-
te, diabète, obésité: caisse 50 bouteilles, \$15.75; doz. \$4.00; 100
demi-bouteilles, \$22.00; douzaine, \$2.85.
Vichy "Célestins": caisse 50 bouteilles, \$18.00; douzaine, \$4.75;
caisse 100 demi-bouteilles, \$16.00; douzaine, \$2.00.

Cie RICHARD-BELIVEAU

Gros et Détail—Tabacs, Cigares, Cigarettes

MANUFACTURIERS DE VINS ET IMPORTATEURS

330, RUE MAIN

WINNIPEG

CONTANT FRERES LIMITEE

Pièces Détachées et Accessoires de Tout Genre

Pour les Automobiles "FORD"

Téléphone Garry 3546

48, Rue Princess

WINNIPEG

En achetant chez nous

vous obtenez : marchandise de première qualité, prix très modiques, service parfait, en un mot la satisfaction la plus entière. En outre, vous encouragez une maison de commerce locale, qui depuis son établissement a fait le plus possible pour servir les intérêts de la population de notre ville et pour propager autant que possible la langue française, par ses annonces continues et par l'emploi du français principalement dans le magasin. Votre support cordial maintiendra l'institution commerciale la plus importante de Saint-Boniface.

La Maison Blanche

Magasin à rayons

Télé. Main 878-879

:::

13-35 Avenue Provencher

SAINT-BONIFACE, MAN.

JOSEPH TURNER, Président.

J. H. TURNER, Vice-Président

ALBERT TURNER, Sec.-Trésorier

The STANDARD PLUMBING & HEATING CO. Ltd

Ingénieurs pour systèmes de chauffage et de ventilation. Poseurs de plomberies hygiéniques, d'appareils à gaz, de ferblanterie et de feuilles de métal.

PRIX FOURNIS SUR DEMANDE

BUREAU PRINCIPAL : 296, rue Fort, Winnipeg.

Téléphone Main 529

Succursale à Saint-Boniface, 46, avenue Provencher.

Téléphone Main 8132

Téléphone de la résidence : Fort Rouge 906.

BRYDGES & WAUGH

363, Main

:::

:::

Winnipeg, Man.

Assurance Immeubles Argent à prêter

Immeuble de la Banque d'Ottawa.

Télé. Main 5004 et 5005

Demandez nos listes de propriétés de Saint-Boniface. Nous avons des lots de choix à vendre, tant pour résidences que pour manufactures

Nous prêtons de l'argent sur propriétés d'églises, etc.

VOUS

TROUVEREZ



AU

MAGASIN

ASHDOWN

La qualité supérieure dans toutes les lignes de Quincaillerie. Ce magasin a toujours donné entière satisfaction à ses clients. Aussi nous avons l'oeil à ce que notre réputation ne se perde jamais. Notre motto est : "LA BONNE MARCHANDISE A UN PRIX RAISONNABLE".

Poêles, Ustensiles de Cuisine émaillés; Argenterie, Coutellerie; Marchandises de Sport, de Chasse, de Pêche, etc. Equipements de Plombiers et de Charpentiers; Peintures; Huiles, etc.

M. V.-J. GUILBERT se fera comme toujours un véritable plaisir de servir de son mieux toute la clientèle de langue française.

Téléph.: Main 1901

ASHDOWN, Coin des rues Main et Banntyne, Winnipeg

L'Academie Ste-Marie

Possède tout le confort moderne et est aménagée pour recevoir un grand nombre de pensionnaires et d'externes.

Les cours primaire, secondaire, universitaire, préparent les élèves aux diplômes de l'Etat et au degré de bachelier ès arts. Les cours complets de commerce, de musique, de peinture et d'école ménagère sont aussi en honneur dans ce magnifique pensionnat.

Sœur SUPERIEURE. CRESCENTWOOD, WINNIPEG

SANTE

“DOC”

ECONOMIE

Tabac sanitaire spécialement destiné aux classes sédentaires et soumis à une expertise chimique

9 livres par colis postal	\$1.05 la livre
20 " par express	1.00 "
100 " " "95 "
1 livre échantillon	1.50 "

Frais d'expédition ou de transport au compte de l'acheteur. Tabac de choix le plus parfait.

S'adresser directement à

J. A. GOTE,

SAINT-ALEXIS

::

::

::

Comté de Montcalm

Nous allons chez

Allaire et Bleau

MARCHANDS DE

Ferronnerie, Poêles, Granit, Ferblanterie, Huiles, Peintures, Etc.

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE, MAN.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

J. P. TREMBLAY

Président

Tél. Privé Main 4090

J. A. TREMBLAY

Vice-Prés.

Tél. Privé Main 6265

J. S. TREMBLAY

Sec.-Trés.

La Compagnie J. H. TREMBLAY, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

102 EDIFICE CADOMIN

WINNIPEG, MAN.

Téléphone Main 3151

Boîte Postale 1896

J. A. CHARETTE

Travaux en tôle, couvertures, ventilation, corniches

CHAUFFAGE A AIR CHAUD

AMÉLIORATION DES SYSTEMES DEFECTUEUX

Satisfaction garantie ou argent remis

TELEPHONE : Bureau : Main 7318 :: Résidence : Main 4199
SAINT-BONIFACE, Man.

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

300 SUCCURSALES ET AGENCIES AU CANADA

Capital autorisé \$10,000,000

Capital versé et fonds de réserve 7,900,000

Total de l'actif 7,500,000

SIEGE : Montréal (112, rue Saint-Jacques)

Lettres de Crédit émises et Traités vendues payables dans toutes les parties du monde. Intérêt au taux de 3% par an accordé sur dépôts d'épargne. Comptes d'affaires et comptes d'épargne sollicités.

J. H. N. LEVEILLE, Gérant,

Succursale de Saint-Boniface.

J. A. CUSSON
Président

Téléphone privé 3045

S. J. DUSSAULT
Secrétaire

The Cusson Lumber Co., Limited.

MARCHANDS de toutes sortes de matériaux de construction, bois de sciage, bois de corde, etc. Pierres pour fondation, sable, ciment, etc. Papier, clous, ferrures, peintures, vitres, etc.

MANUFACTURIERS de bois tournés, portes et châssis, bancs d'église, autels, balustres, moulures de toutes sortes, escaliers, etc, etc.

Plans et spécifications fournis sur commande

Téléphones Main 2625-2626

Avenue Provencher, près du pont de la Seine

Boîte de Poste 127

Saint-Boniface, Man.

FOURRURES

SUR COMMANDE, UNE SPECIALITE

Réparations et remodelage à votre satisfaction. Nos prix sont modérés. Ouvrage garanti. Peaux vertes achetées aux plus hauts prix. Demandez notre liste.

ANTONIO LANTHIER

207, Rue Horace

Saint-Boniface, Man.

TELEPHONE MAIN 5355

OLD TIMERS



Tél. Main 8798

mais strictement au point des derniers progrès en optique. Au premier symptôme de maladie ou fatigue des yeux venez nous faire visite. Notre examen est très approfondi et notre ouvrage garanti.

Royal Optical Co.

307 Avenue Portage

W. R. FOWLER,

Optométriste

**NOUS PAYONS LES FRAIS DE TRANSPORT
DANS TOUS LES PARTIES DU
CANADA**

Machine à coudre "Premier"

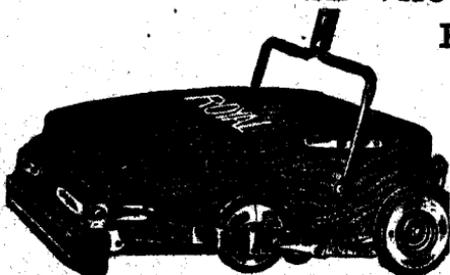
Prix, livrée \$37.70



14T1558 — Cette machine forme une jolie pièce d'ameublements. Elle est très facile à opérer. Le cabinet est fait de la meilleure qualité de chêne et magnifiquement décoré. Il y a suffisamment d'espace dans le cabinet pour assurer le confort à celles qui opèrent cette machine. Sur la porte du cabinet se trouve attaché un compartiment commode pour y placer les bobines et les accessoires. Quand elle est fermée cette machine forme un joli meuble. Tous les perfectionnements possibles ont été apportés dans la fabrication de la tête afin de rendre le travail facile de toutes façons. Cette machine contient un service complet d'accessoires et est garantie pour dix ans. Prix, Livrée\$37.70

BALAYEUSE VACUUM "ROYAL"

PRIX, LIVREE \$8.10



nickelées. Prix, Livrée\$8.10

ALBERT J. BELAND,
Gérant.

Département de Publicité et de Service Français
CHRISTIE-GRANT LIMITED, WINNIPEG, MAN.